

Dossier de presse

Réunion du Comité de suivi
des accords du 25 janvier 2006

- Mercredi 29 novembre 2006 -



MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

www.fonction-publique.gouv.fr

Paris, le 29 novembre 2006

COMMUNIQUE DE PRESSE

Christian Jacob a annoncé que les 1ères mesures de revalorisation des carrières, négociées avec la CFDT, l'UNSA et la CFTC, seront sur les feuilles de paie de décembre, lors de la réunion du comité de suivi des accords du 25 janvier 2006. Cela se traduit par des améliorations concrètes du pouvoir d'achat des fonctionnaires. Ainsi :

- Toutes les revalorisations seront applicables rétroactivement au 1er novembre 2006
- la restructuration de la catégorie C produira des effets en début de carrière, jusqu'à 18 euros par mois, et en fin de carrière, jusqu'à 100 euros par mois.
- Pour la catégorie B, le début de carrière est relevé jusqu'à 72 euros par mois. Les cadres B qui plafonnent depuis 5 ans au sommet de leur corps recevront 400 euros de prime fin décembre.
- Le début de carrière de la catégorie A est revalorisé de 72 euros par mois pour la filière administrative et de 175 euros par mois pour la filière technique. Les cadres A qui plafonnent depuis 5 ans au sommet de leur corps recevront 700 euros de prime fin décembre.
- Les possibilités de promotion de C en B et de B en A seront doublées. Cela représente un gain moyen de 160 euros par mois pour un passage de C en B et de 190 euros pour un passage de B en A.

Les mesures sociales, entrées en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2006 contribuent elles aussi à l'amélioration du pouvoir d'achat des fonctionnaires :

- Les CESU sont disponibles pour les fonctionnaires avec droits ouverts au 1^{er} septembre. D'un montant de 200 à 600 euros, ils couvrent, avec la réduction d'impôt, de 40 à 60 % des coûts, quel que soit le mode de garde.
- La revalorisation de l'aide à l'installation des personnels est effective depuis le 1^{er} septembre 2006, soit 700 euros en Ile-de-France, Provence-Alpes Côte d'Azur et dans les zones urbaines sensibles. Elle a été créée pour un montant de 350 euros dans les autres régions.

DISCOURS DE M. CHRISTIAN JACOB

Ministre de la fonction publique

REUNION DU COMITE DE SUIVI DES ACCORDS DU 25 JANVIER 2006

- mercredi 29 novembre 2006 -

Je voudrais souligner rapidement quelques points lors de ce comité de suivi, avant de céder la parole à Paul PENY et aux représentants des ministères des collectivités locales et de la Santé :

Nous avons réussi à mettre en œuvre, par les accords du 25 janvier 2006, une **véritable dynamique du dialogue social que la fonction publique n'avait pas connue depuis longtemps**. C'est ainsi que deux accords majeurs ont pu être conclus en 1 an, ceux du 25 janvier 2006, qui sont les premiers accords sur le pouvoir d'achat à être signés depuis 8 ans et, plus récemment, le 21 novembre dernier, le premier accord sur la formation professionnelle depuis 10 ans. Je sais aussi combien de réunions et de rencontres bilatérales ont permis de préparer ces accords, ou de les mettre en œuvre et je saisis donc cette occasion pour remercier tous ceux qui y ont pris part, à commencer par la direction générale de la fonction publique. **Il est clair, en tout cas, que depuis 17 mois, c'est une véritable pratique quotidienne du dialogue social qui s'est ainsi installée**. Grâce aux arbitrages rendus par le Premier ministre Dominique de Villepin, ce dialogue s'est traduit par des avancées concrètes en faveur des fonctionnaires. Examinons les.

Ce comité de suivi, le troisième cette année, **est avant tout l'occasion de relever que le tableau de marche de la mise en œuvre des accords a été respecté. C'est notamment vrai sur le plan statutaire.**

C'est ainsi que les premiers effets de la restructuration de la catégorie C et de l'amélioration du début de carrière des A et des B seront sur les fiches de paie des fonctionnaires en décembre. Un certain nombre de mesures, liées aux reclassements individuels à pratiquer, nécessitera une mise en œuvre jusqu'à la fin de l'hiver prochain. **Toutes ces mesures seront applicables au 1^{er} novembre 2006, avec effet rétroactif.**

Je suis également en mesure de vous informer aujourd'hui sur les chiffrages de ces effets statutaires. Certes, tous les fonctionnaires ne percevront pas, dès décembre, des augmentations salariales. Mais on peut dire que :

- o La restructuration complète de la catégorie C produira des effets tant en début de carrière, jusqu'à 18 euros par mois, qu'en fin de carrière, jusqu'à 100 euros bruts par mois ;
- o Pour la catégorie B, le début de carrière est relevé jusqu'à 72 euros par mois. De plus, les cadres B qui plafonnent depuis 5 ans au sommet de leur corps recevront 400 euros de prime fin décembre ;
- o Le début de carrière de la catégorie A, c'est-à-dire l'indice terminal du premier grade des corps de catégorie A, est revalorisé de 72 euros par mois pour la filière administrative et de 175 euros par mois pour la filière technique. De plus, les cadres A qui plafonnent depuis 5 ans au sommet de leur corps recevront 700 euros de prime fin décembre.
- o Les possibilités de promotions de C en B et de B en A seront doublées. Le changement de catégorie représente un gain moyen

brut de 160 euros par mois pour un passage de C en B et de 190 euros pour un passage de B en A.

- **Les mesures sociales auront-elles aussi des effets concrets sur le pouvoir d'achat des fonctionnaires :**

- o Le CESU aura un montant de 200 à 600 euros, ce qui couvrira, avec la réduction d'impôt, de 40 à 60 % des coûts, quel que soit le mode de garde.
- o La revalorisation de l'aide à l'installation des personnels est de 700 euros en Ile-de-France, Provence-Alpes Côte d'Azur et dans les zones urbaines sensibles. Elle a été créée pour un montant de 350 euros dans les autres régions françaises. Je rappelle qu'elle n'était que de 609 euros auparavant.
- o Enfin, vous le savez, l'appel d'offre pour le « prêt mobilité » est en cours.

Je veux vous le dire également, la dynamique des accords doit se poursuivre. Plusieurs chantiers se présentent à nous :

- o Le Gouvernement a procédé au recensement des places en crèche et des logements réservés aux fonctionnaires. Il faut maintenant exploiter les données recueillies, ce que je propose de faire en total partenariat avec vous.
- o Je suis également prêt à mettre en place les groupes de travail sur le supplément familial de traitement et le compte épargne temps que vous attendez.

- o Nous étudierons, lors du prochain Conseil supérieur de la fonction publique d'Etat le 13 décembre prochain, les 1^{ers} résultats du groupe de travail sur le dialogue social. Je fonde beaucoup d'espoir sur ces travaux, auxquels, je sais que vous êtes attentifs.

Voilà, je ne veux pas prolonger plus longtemps ces propos. Une chose est sûre, nous avons encore beaucoup à faire ensemble pour aider à améliorer la situation des fonctionnaires.

** Seul le discours prononcé fait foi.*

Suivi de la mise en œuvre des accords du 25 janvier 2006

volet social		
Mesures prévues au relevé de conclusions sur l'évolution de l'action sociale dans la fonction publique 2006-2008 du 25/01/2006	Actions proposées	Calendrier
<p style="text-align: center;">1. <u>Modalités de mise en œuvre</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - dispositif de concertation régulière avec les organisations syndicales - expérimentation de guichets uniques d'information en matière d'action sociale 	<ul style="list-style-type: none"> - mise en place de groupes de travail thématiques tout au long du relevé de conclusions, sans préjudice des compétences du C.I.A.S - expérimentation en préfecture (2 expérimentations prévues, dont la préfecture du Lot qui pourrait intégrer cette démarche dans son projet de mutualisation interministérielle des procédures de GRH) 	<ul style="list-style-type: none"> - 2006-2008 - identification des sites expérimentaux d'ici fin 2006
<p style="text-align: center;">2. <u>Dispositions relatives aux aides à la famille</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - participation de l'Etat employeur aux frais de garde d'enfant (de 0 à 3 ans) - amélioration du suivi des réservations de places en crèches - incitation des administrations à la réalisation de crèches (constructions, regroupements de services, projets communs inter fonctions publiques en lien avec la CNAF ...) 	<ul style="list-style-type: none"> - mise en place du CESU - bilan de l'expérimentation TES - circulaires aux administrations - expérimentation d'une plate-forme de réservation de places en crèche 	<ul style="list-style-type: none"> - 1^{er} septembre 2006 - CIAS décembre 2006 - 5 avril 2006 et 26 avril 2006 -relance septembre 2006 - identification du site expérimental début 2007

volet social

Mesures prévues au relevé de conclusions sur l'évolution de l'action sociale dans la fonction publique 2006-2008 du 25/01/2006	Actions proposées	Calendrier
<p align="center"><u>3. Dispositions relatives au logement et à la mobilité</u></p> <p>- amélioration de la gestion des réservations de logements sociaux pour les fonctionnaires de l'Etat (contingent 5% fonctionnaires)</p> <p>- gestion des situations d'urgence ou de force majeure</p> <p>- aides à l'installation</p> <p>- instauration d'une garantie de l'Etat employeur aux propriétaires</p>	<p>- instructions aux préfets sur le recensement et le suivi du parc</p> <p>- expérimentation d'une plate-forme (Ile de France) (suivi du parc et de la demande et de l'offre en matière de logement)</p> <p>- expérimentation de guichets uniques d'information sur l'accès au logement (à inclure dans la plate-forme Ile de France + une autre préfecture à définir)</p> <p>- bilan avec le ministère de l'Equipement sur les crédits de réservation interministérielle de logement</p> <p align="center">- groupe de travail</p> <p>- revalorisation et extension de l'A.I.P (aide à l'installation des personnels)</p> <p>- création d'un prêt à taux zéro (prêt mobilité)</p> <p>- création d'un groupe de travail interministériel</p>	<p>- 26 avril 2006</p> <p>{ - lancement réalisé</p> <p>- bilan 2007</p> <p>- 4^{ème} trimestre 2006</p> <p>- en cours</p> <p align="center">- 2007</p> <p>{ - circulaire : 24 août 2006</p> <p>- mise en œuvre : 1^{er} septembre 2006</p> <p>{ - droits ouverts : 1^{er} septembre 2006</p> <p>- appel d'offre : novembre 2006</p> <p>- fin 2006/ début 2007</p>
<p align="center"><u>4. Dispositions relatives à la restauration</u></p> <p>- améliorer l'offre de restauration collective et professionnaliser la gestion des restaurants inter-administratifs (RIA)</p>	<p>- expérimentation d'une plate-forme (Région Centre) de suivi de la gestion de la restauration inter administrative, co-pilotée par le ministère de l'Intérieur</p> <p>- mise en place d'un plan pluriannuel de réhabilitation des RIA et mise en place d'une première tranche</p>	<p>{ - lancement réalisé</p> <p>- bilan : 2007</p> <p align="center">- PLF 2007</p>

volet social

Mesures prévues au relevé de conclusions sur l'évolution de l'action sociale dans la fonction publique 2006-2008 du 25/01/2006	Actions proposées	Calendrier
- adapter l'offre de restauration aux besoins	- lancement d'un bilan sur la situation des personnels ne bénéficiant pas de l'accès à la restauration collective	-fin 2006/ début 2007
<p style="text-align: center;">5. Diverses mesures</p> <p style="text-align: center;">- indemnité de changement de résidence</p> <p style="text-align: center;">-aides aux déplacements</p> <p style="text-align: center;">- supplément familial de traitement</p> <p style="text-align: center;">- protection sociale complémentaire</p> <p style="text-align: center;">- chèques vacances</p> <p style="text-align: center;">- projet de « comité d'orientation inter fonctions publiques » sur l'action sociale</p>	<p style="text-align: center;">- majoration de l'indemnité de changement de résidence</p> <p style="text-align: center;">- groupes de travail sur les cas de mobilité liée à un projet professionnel et simplification du calcul de l'aide</p> <p style="text-align: center;">- revalorisation des indemnités kilométriques</p> <p style="text-align: center;">- expérimentations dans 3 agglomérations pour aider au développement des transports collectifs</p> <p style="text-align: center;">- groupe de travail sur l'attribution du SFT et la prise en compte de la diversité des situations familiales</p> <p style="text-align: center;">- animation d'un groupe de travail avec les partenaires sociaux</p> <p style="text-align: center;">- bilan à établir sur l'utilisation des chèques vacances</p> <p style="text-align: center;">- réflexion à engager à partir des différents projets communs aux 3 fonctions publiques</p>	<p style="text-align: center;">-Décret du 24 avril 2006 avec effet au 1^{er} juillet 2006</p> <p style="text-align: center;">-travaux préparatoires en cours -1^{ère} réunion à prévoir au 1^{er} trimestre 2007 (difficultés/coûts)</p> <p style="text-align: center;">- Arrêté du 24 avril 2006</p> <p style="text-align: center;">- expérimentations lancées Généralisation au 1/01/2007 avec la création de l'aide au transport public (cf décret N° du novembre 2006)</p> <p style="text-align: center;">- 1^{ère} réunion à prévoir en décembre 2006 (bilan/faisabilité des propositions de certaines OS)</p> <p style="text-align: center;">- 2006 (à ce jour, 6 réunions)</p> <p style="text-align: center;">- 2007</p> <p style="text-align: center;">- après adoption des lois de modernisation de la fonction publique et relative à la FPT.</p>

Volet statutaire

Mesures prévues au relevé de conclusions sur l'amélioration des carrières dans la fonction publique 2006-2008 du 25/01/2006	Actions proposées	Calendrier
<p><u>1. Dispositions relatives à la promotion professionnelle</u></p> <p>- amélioration des possibilités de promotion professionnelle et de pilotage des parcours professionnels des agents de catégorie A, B et C</p>	<p>- poursuite et développement des plans de requalification ministériels améliorant l'avancement de grade et la promotion de corps associés aux plans de fusions de corps : modification des décrets statutaires des corps concernés</p>	<p style="text-align: center;">-2006-2007</p>
<p><u>2. Dispositions relatives aux déroulements de carrière et aux grilles</u></p> <p>2-1 restructuration de la carrière de la catégorie C</p> <p>- restructuration des corps en corps à trois ou quatre grades et revalorisation des échelles de rémunération de la catégorie C</p> <p>- définition de niveaux de recrutement différenciés (accès sans concours à la première échelle E3)</p> <p>- modalités d'accès aux grades supérieurs en fonction des métiers et qualifications des différentes filières</p> <p>2-2 amélioration des débouchés de la catégorie C en catégorie B</p> <p>- amélioration du taux maximum de promotion interne de la catégorie C vers la catégorie B</p> <p style="padding-left: 20px;">- extension de la clause de sauvegarde</p> <p style="padding-left: 20px;">- aménagement des règles de reprise d'ancienneté</p>	<p style="text-align: center;">- refonte de la grille indiciaire (textes transversaux)</p> <p style="text-align: center;">- refonte des textes statutaires (décret transversal organisant les carrières des corps de catégorie C ; décrets relatifs aux corps à statut commun ; décrets relatifs aux corps à statuts particuliers)</p> <p style="text-align: center;">- refonte des textes statutaires (décret relatif aux corps à statut commun, décrets relatifs aux corps à statuts particuliers)</p>	<p>- Décret n° 2006-1458 du 27/11/2006 modifiant le décret n°2005-1228 du 29/09/2005 relatif à l'organisation des carrières des C</p> <p>- Décret n° 2006-1459 du 27/11/2006 modifiant les échelles de rémunération</p> <p>- Arrêté indiciaire du 27/11/2006.</p> <p>- Décrets portant statut commun des adjoints administratifs, techniques et techniques de laboratoire => examinés par le Conseil d'Etat le 15/11/2006</p> <p>- Décret balai C => examen en décembre 2006</p> <p>- Mise en œuvre : 4^{ème} trimestre 2006</p> <p>- Décret N° 2006-1441 du 24/11/2006 modifiant le décret n° 94-1016 du 18/11/1994 fixant les dispositions statutaires communes applicables à divers corps de B</p>

Volet statutaire

Mesures prévues au relevé de conclusions sur l'amélioration des carrières dans la fonction publique 2006-2008 du 25/01/2006	Actions proposées	Calendrier
<p style="text-align: center;">2-3 amélioration des carrières de la catégorie B</p> <ul style="list-style-type: none"> - revalorisations indiciaires de la catégorie B (indice plancher et 1^{er} grade du B type) - bonification indemnitaire pour les agents des corps de catégorie B en sommet de grille des corps depuis au moins 5 ans - examen des autres situations de blocage de carrière au sein de la catégorie B <ul style="list-style-type: none"> - évaluation de la place et de l'organisation de la catégorie B <p style="text-align: center;">2-4 promotion interne de la catégorie B vers la catégorie A :</p> <ul style="list-style-type: none"> - amélioration du taux maximum de promotion interne de la catégorie B vers la catégorie A <ul style="list-style-type: none"> - extension de la clause de sauvegarde - aménagement des règles de classement 	<ul style="list-style-type: none"> - refonte de la grille indiciaire des corps de catégorie B (grade de base) - décret créant la bonification indemnitaire et de la circulaire d'application - création d'un groupe de travail - évaluation à mener tout au long de la période du relevé de conclusion - refonte des textes statutaires (décrets relatifs aux corps à statut commun ; décrets relatifs aux corps à statuts particuliers) 	<ul style="list-style-type: none"> - examen en Conseil d'Etat : <ul style="list-style-type: none"> *1^{er} décret balai B => examen le 21/11/2006 *2nd décret balai B => examen en décembre 2006 - Mise en œuvre : 4^{ème} trimestre 2006 - Décrets n° 2006-1442 et n° 2006-1443 du 24/11/2006 <ul style="list-style-type: none"> - Deux arrêtés indiciaires du 24/11/2006 - Décret n°2006-778 du 30/06/2006 + circulaire du 24/10/2006 <ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre : décembre 2006 - début 2007 - 2006-2008 Examen en cours par le Conseil d'Etat : <ul style="list-style-type: none"> - Décret balai A - Décret classement A

Volet statutaire

Mesures prévues au relevé de conclusions sur l'amélioration des carrières dans la fonction publique 2006-2008 du 25/01/2006	Actions proposées	Calendrier
<p>2-5 amélioration des carrières des agents de catégorie A :</p> <ul style="list-style-type: none"> - revalorisation et fusion des corps ministériels d'attaché - création d'emplois fonctionnels (emplois de débouchés mieux rémunérés) - élargissement du recrutement par la voie du tour extérieur dans les corps issus de l'ENA - bonification indemnitaire pour les agents en sommet de grille des corps depuis au moins 5 ans 	<ul style="list-style-type: none"> - création dans chaque ministère de corps d'attachés d'administration par référence au décret n°2005-1215 - adoption d'une architecture commune - propositions à définir à l'instar des règles fixées pour les administrateurs civils - décret créant la bonification indemnitaire et de la circulaire d'application 	<ul style="list-style-type: none"> - présentation des textes ministériels aux CTPM au cours du second semestre 2006 (9 statuts d'attachés examinés à la date du 01/11/2006) - présentation des textes ministériels aux CTPM au cours du second semestre 2006 - fin 2006 / 2007 - Décret n°2006-778 du 30/06/2006 + circulaire du 24 octobre 2006 - mise en œuvre : décembre 2006
<p><u>3. Dispositions relatives aux agents non titulaires</u></p> <p>3-1 amélioration de la protection sociale des agents non titulaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - droit à congé pour convenances personnelles, possibilité de mobilité, information, évaluation, examen de l'évolution de la rémunération - examen des conditions applicables à l'assurance chômage 	<ul style="list-style-type: none"> - modification du décret n° 86-83 du 17 janvier 1983 relatif aux agents non titulaires de l'Etat - groupe de travail avec les ministères concernés 	<ul style="list-style-type: none"> - présentation du texte modifié au CSFPE du 26 septembre 2006 - examen en Conseil d'Etat : novembre 2006 mise en œuvre : 1^{er} trimestre 2007 - 2007

Volet statutaire

Mesures prévues au relevé de conclusions sur l'amélioration des carrières dans la fonction publique 2006-2008 du 25/01/2006	Actions proposées	Calendrier
<p>3-2 mise en place de mécanisme de régulation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - garantie de la conformité des recours aux agents non titulaires au regard du statut général de la fonction publique 	<ul style="list-style-type: none"> - instructions relatives aux informations concernant les non titulaires dans les bilans sociaux - réflexion à engager sur les conditions des remplacements d'agents non titulaires par des titulaires - bilan à dresser sur l'application de la loi portant diverses mesures de transposition du droit communautaire à la fonction publique 	<ul style="list-style-type: none"> - 2nd semestre 2006 (réflexion en cours, pour instructions fin d'année) - fin 2006 (expertises et enquêtes statistiques en cours)
<p>4. Dispositions relatives à la prise en compte de l'expérience et à la formation</p> <p>4-1 reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle et VAE</p> <ul style="list-style-type: none"> - mise en place de dispositifs de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle : recrutement, parcours professionnels, promotion, mobilité et création d'un congé de VAE <p>4-2 institution d'un droit individuel à la formation (DIF) dans la fonction publique</p> <ul style="list-style-type: none"> - structuration des actions de formation centrée sur les projets professionnels des agents - institution d'un droit individuel à la formation 	<ul style="list-style-type: none"> - rédaction et négociation d'un accord-cadre - mise au point des mesures législatives nécessaires et refonte des décrets de 1994 sur les équivalences et les assimilations de diplômes - mise au point des dispositions législatives (statut général des fonctionnaires et dispositions législatives figurant dans le Code du travail sur la formation des agents publics) - refonte du décret de 1985 sur la formation pour la FPE et déclinaison pour la FPT et la FPH 	<ul style="list-style-type: none"> - Protocole d'accord du 21 novembre 2006 - projet de loi de modernisation de la fonction publique adopté par l'A.N. le 28 juin 2006 et projet de loi FPT adopté en 1^{ère} lecture par les 2 Assemblées. - projet de loi de modernisation de la fonction publique adopté par l'A.N. le 28 juin 2006 et projet de loi FPT adopté en 1^{ère} lecture par les 2 Assemblées. - fin 2006

Volet statutaire

Mesures prévues au relevé de conclusions sur l'amélioration des carrières dans la fonction publique 2006-2008 du 25/01/2006	Actions proposées	Calendrier
5. Dispositions relatives au compte épargne temps (CET) - réflexion sur l'amélioration des modalités de mise en œuvre et d'utilisation des CET	- groupe de travail	1 ^{ère} réunion à prévoir en décembre 2006 (bilan)
6. Dispositions relatives au dialogue social - rénovation du dialogue social, notamment afin d'associer plus étroitement personnels et employeurs aux concertations et de mieux formaliser le cadre des discussions	- groupe de travail avec les organisations syndicales	- 2 nd semestre 2006 (réunions les 24 octobre et 13 novembre)